



Grand-Rue 26 / Reichengasse 26  
1700 FRIBOURG / FREIBURG, le 16 juillet 2009

Aux organes et  
institutions consultés  
selon liste annexée

Tél. 026 / 305 14 03  
Fax 026 / 305 14 08  
E-mail : DSJ@fr.ch

## Avant-projet de loi sur l'organisation de la justice

### Procédure de consultation

---

Mesdames,  
Messieurs,

Suite à l'adoption, sur le plan fédéral, des codes de procédure pénale et civile et de la loi sur la procédure pénale applicable aux mineurs, les cantons sont appelés à adapter leur législation en conséquence. Le 31 mars 2009, le Conseil d'Etat a institué une commission avec pour mandat de préparer un avant-projet de loi pour la révision totale de l'organisation judiciaire cantonale, comprenant également la législation d'application du CPC, du CPP et du PPMIn. Au lieu de se limiter à adapter les lois cantonales existantes, l'avant-projet propose ainsi de réunir en une seule loi la plupart des dispositions relatives à l'organisation de la justice, qui sont aujourd'hui dispersées dans de nombreuses lois spéciales, ainsi que les dispositions d'application des nouveaux codes fédéraux de procédure.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, l'avant-projet de loi sur l'organisation de la justice. Cet avant-projet est accompagné d'un rapport explicatif ainsi que de la liste des organes et institutions consultés. Ces documents peuvent également être téléchargés sur Internet ([http://admin.fr.ch/cha/fr/pub/consultations\\_en\\_cours.htm](http://admin.fr.ch/cha/fr/pub/consultations_en_cours.htm)).

Je vous saurais gré de bien vouloir examiner cet avant-projet et me faire part de vos éventuelles observations y relatives (par courrier et / ou par courriel à [dsj@fr.ch](mailto:dsj@fr.ch)) d'ici au

**15 octobre 2009**

En raison du calendrier imposé par la législation fédérale, ce délai ne pourra malheureusement pas être prolongé.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression assurée de ma considération distinguée.

Le Conseiller d'Etat, Directeur

Annexes : - 1 avant-projet de loi  
- 1 rapport explicatif  
- Liste des organes et institutions consultés